

Le président de l'université de Bordeaux

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-2 ;
Vu les statuts de l'université ;*

Considérant que le Campus Périgord bénéficie depuis janvier 2022 d'une bibliothèque universitaire unique, accueillant les fonds documentaires de toutes les antennes présentes à Périgueux ;

Considérant la volonté donner un nom et une identité plus marquée à la bibliothèque du Campus Périgord, et de rendre hommage à une personnalité féminine, afin de faire une action en faveur de la parité,

Considérant que Suzanne Lacore est une femme politique française, ayant été l'une des trois premières femmes à faire partie d'un gouvernement français alors même que les femmes n'avaient pas le droit de vote, ni d'être élues,

Qu'elle est notamment connue pour avoir fait avancer les droits de l'enfant en participant à l'abolition en 1945 des maisons de corrections, connues pour leur maltraitance envers les enfants,

Que celle-ci fut institutrice en Dordogne pendant près de 35 ans en parallèle de son activité politique et y est décédée,

Considérant la volonté de dénommer la bibliothèque du campus Périgord « Bibliothèque universitaire du Campus Périgord – Suzanne Lacore »,

Décide

Article 1er

La bibliothèque universitaire du campus du Périgord est identifiée sous la dénomination « Bibliothèque universitaire du Campus Périgord - Suzanne Lacore ».

Article 2

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication de la présente décision.

Fait à Bordeaux, le 16 mai 2023

Dean LEWIS

